

530 (XVII). Election des membres du Comité du Conseil chargé des organisations non gouvernementales

Le Conseil économique et social

1. *Convient*, en vertu de l'article 89 de son règlement intérieur, de suspendre l'application de la partie de l'article 82 relative au moment de l'élection des membres

du Comité chargé des organisations non gouvernementales;

2. *Renvoie* la question de l'article 82 au Conseil à sa dix-huitième session, en vue d'apporter à cet article les modifications qu'il faut pour que les membres du Comité soient élus, chaque année, à la reprise de la deuxième session ordinaire.

*757^e séance plénière,
le 31 mars 1954.*

Autres décisions prises par le Conseil à sa dix-septième session

On trouvera ci-dessous les autres décisions prises par le Conseil à sa dix-septième session:

Election du Président et des Vice-Présidents pour 1954

A sa 755^e séance, le 30 mars 1954, le Conseil a élu M. Juan I. Cooke (Argentine) Président du Conseil pour 1954, sir Douglas Copland (Australie) et M. Jiří Nosek (Tchécoslovaquie) premier et second Vice-Présidents respectivement.

Confirmation de la nomination de membres des commissions techniques du Conseil

A sa 791^e séance, le 30 avril 1954, le Conseil a confirmé les noms de membres de commissions techniques désignés par leurs gouvernements⁵²; ces noms sont les suivants:

Commission des transports et des communications

M. I. G. Souyazov (Union des Républiques socialistes soviétiques),
M. le capitaine Arístides Rojas (Venezuela).

Commission des finances publiques

M. Kan Lee (Chine),
M. Hamdí Özgürel (Turquie).

Commission de statistique

M. Nasrollah Samii (Iran).

Commission de la population

M. le professeur J. Mertens (Belgique).

Commission des questions sociales

M. Gabriel Gálvez (Argentine),
M. F. H. Rowe (Australie),
M. Charles Roger (Belgique),
M. le professeur Enrique Rodríguez Fabregat (Uruguay).

Commission des droits de l'homme

M. H. F. E. Whitlam (Australie),
M. Rudecindo Ortega (Chili),
M. Stavros G. Roussos (Grèce),
M. Rajeshwar Dayal (Inde),
M. Abdul Waheed (Pakistan),
M. Vahap Asiroglu (Turquie),
M. V. I. Sapojnikov (République socialiste soviétique d'Ukraine),
M. le professeur Enrique Rodríguez Fabregat (Uruguay).

⁵² Voir les documents E/2576 et Corr. et Add.1.

Commission de la condition de la femme

Daw Ngwe Khin (Burma),
M^{me} Zofia Dembinska (Pologne),
M^{me} le professeur Véra Alexandrovna Fomina (Union des Républiques socialistes soviétiques).

Renvoi à la Commission de la population de la question des études sur les migrations intérieures

A sa 758^e séance, le 1^{er} avril 1954, le Conseil a décidé, en relation avec le point 18 de son ordre du jour, de renvoyer à la Commission de la population la question des études sur les migrations intérieures.

Ordre du jour provisoire de la dix-huitième session du Conseil

A sa 791^e séance, le 30 avril 1954, le Conseil a examiné l'ordre du jour provisoire de sa dix-huitième session et a pris les décisions suivantes:

1. L'ordre du jour provisoire comprendra les points énoncés aux documents E/2530/Rev.1 et E/2530/Rev.1/Add.1, à l'exception de l'alinéa *a* du point 12: « Recommandations aux gouvernements concernant l'application de mesures spéciales destinées à assurer la protection des minorités »;

2. Le libellé du point 12 sera remanié comme suit: « Rapport du Secrétaire général sur l'opportunité de réunir une conférence d'organisations non gouvernementales s'intéressant à l'élimination des préjugés et de la discrimination » (résolution 502 C (XVI) du Conseil);

3. Le point 3, à savoir: « Suppression des obstacles au commerce international et moyens de développer les relations économiques internationales », constituera l'alinéa *c* du point 2 intitulé: « Situation économique mondiale »;

4. Sous un point intitulé « Plaintes relatives à des atteintes à l'exercice des droits syndicaux » le Conseil examinera le projet de résolution A figurant au document E/L.601 dont le renvoi a été décidé à la dix-septième session;

5. Le Secrétaire général est invité à préparer, en consultation avec les membres du Conseil, un document qui fera ressortir, dans la mesure du possible, l'ordre dans lequel les divers points de l'ordre du jour provisoire pourraient être examinés par le Conseil à sa dix-huitième session et les dates approximatives où ces divers points pourraient être mis en discussion.